



Commission Régionale Football Loisirs

Et Bariani

SAISON 2017/2018

PROCÈS-VERBAL N°18

Réunion du : mercredi 17 janvier 2018

Président : M. MATHIEU.

**Présents : MME. GOFFAUX - MM. GORIN - THOMAS - LE CAVIL – DARDE -
ELLIBINIAN (représentant CRA).**

Excusés : MM. DELPLACE – DUPUY.

INFORMATION

La Commission remercie le Président de SUPPORTERS DE NANTES pour ses vœux.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Le résultat de la rencontre doit être enregistré par l'équipe recevante sur le site de la LPIFF dans les 24 heures suivant la rencontre et l'envoi de la feuille de match doit se faire dans les 48 heures suivant la rencontre.

En cas de feuille de match manquante, après un délai de 15 jours suivant la date de demande de la Commission Loisir, l'équipe recevante aura match perdu par pénalité (0 point / 0 but). L'équipe visiteuse aura match gagné et conservera son nombre de buts marqués.

SAMEDI

Poule B :

N° 20007809 – EED / TROMBLONS DU MIDI du 16/12/17

FRANCILIENS

Poule C :

N° 20008204 - LUXEMBOURG / RUBELBOC du 08/01/18

COUPES**Bariani / Supporters****N° 20218573 – OLYMPIQUE BAGATELLE / TROPICAL AC du 08/01/18**

Reprise du dossier,

Après audition de Monsieur LEVY, arbitre de la rencontre,

Après audition de Monsieur CHIRICO Pascal, dirigeant d'OLYMPIQUE BAGATELLE,

Après audition de Monsieur MESSANGA Steve, capitaine après l'exclusion du capitaine initial

Monsieur COURTEILLE Alex d'OLYMPIQUE BAGATELLE,

Constatant la présence de Monsieur TOTO Olivier, représentant de TROPICAL AC,

Après lecture des pièces versées au dossier (rapport de l'arbitre, feuille de match, courrier d'OLYMPIQUE BAGATELLE, courrier d'appel de TROPICAL AC),

Considérant que le match a débuté avec 5 minutes de retard suite à la remise tardive de la feuille de match de la part d'OLYMPIQUE BAGATELLE à TROPICAL AC,

Considérant que la rencontre a été interrompue 7 minutes suite à l'exclusion temporaire à la 80^{ème} minute de jeu de Monsieur COURTEILLE Alex (capitaine), qui est sorti puis est revenu sur le terrain sans l'accord de l'arbitre, entraînant son exclusion définitive à la 81^{ème} minute de jeu,

Considérant que ces incidents de jeu n'ont pas permis de procéder à la séance de tir aux buts alors que le score était de 3 à 3,

Considérant que tous ces faits de jeu sont imputables à OLYMPIQUE BAGATELLE et non à TROPICAL AC,

La Commission, après en avoir délibéré, décide :

Match perdu à OLYMPIQUE BAGATELLE

L'équipe TROPICAL AC est qualifiée pour le tour suivant.

Résultats des rencontres de Coupe du 15/01/18.

ESSEC / LIVERPOOL France = 7-0

SUPPORTERS PSG / SCIENCES PO = 5-0 (forfait de SCIENCES PO)

ARTILLEURS / **GROUPE METROPOLE M6** = 0-2

COCINOR / LOTO NEUILLY BOULOGNE = 5-1

SUPPORTERS NICE / **COSMOS 17** = 1-6

A L'ARACHE / ETUDIANTS DYNAMIQUES = 1-1 (6-5 tab)

PETITS ANGES / ENA = 5-0 (forfait ENA)

Les équipes en gras sont qualifiées pour le prochain tour.

N° 20218585 - SUPP. BORDEAUX / CAP 12 du 15/01/18.

Suite à la fermeture du terrain, la Commission décide de reporter cette rencontre au 22/01/18 sur le terrain de SUPP. BORDEAUX.

CHAMPIONNAT**Samedi Matin****Poule B****N° 20007816 – ALORA OCDE / EED du 13/01/18**

La Commission prend note du courrier d'ALORA OCDE et regrette l'absence de l'arbitre. Après vérification, l'arbitre officiel désigné sur cette rencontre n'a pu être présent pour des raisons professionnelles.

N° 20007820 – CORMEILLES AC / PLUG IT CLUB du 20/01/18

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (courrier de CORMEILLES AC), la Commission décide, en accord avec les deux équipes, de fixer cette rencontre au stade de la Porte de Bagnolet, 72 rue Louis Lumière à Paris (75020), coup d'envoi à 11h00.

<u>Franciliens</u>

Poule A

N°20007954 – ALFORTVILLE US 2 / LE TIR AS CLUB du 22/01/18

Suite à un problème d'éclairage, la rencontre se déroulera au stade Maryse Hiltz N°2, 34 rue Maryse Hiltz à Paris (75020), coup d'envoi à 19h30.

N°20007940 – CIGALES FC / LE TIR AS CLUB du 11/12/17

La Commission décide de reporter cette rencontre à une date ultérieure.

Prochaine réunion : mercredi 24 janvier 2018.